
Adresse de la société populaire d'Altkirch, qui invite la Convention à rester à son poste et la félicite de l'abolition de l'esclavage des nègres, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Altkirch, qui invite la Convention à rester à son poste et la félicite de l'abolition de l'esclavage des nègres, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 701-702;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31571_t1_0701_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

blique. Elle félicite la Convention sur son décret qui abolit l'esclavage des nègres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Poissy, s.d. A la Conv.] (2)

« La Société populaire de la commune de Poissy vient de recevoir le rapport imprimé présenté au nom du comité de Salut public à la Convention nationale dans sa séance du 13 pluviôse sur l'établissement d'une Commission Nationale des poudres et armes de la République. La Société constamment fidèle aux sentiments républicains qu'elle a professés à votre barre, a frémi d'indignation en entendant les viles et insidieuses propositions de trêve, proposées par les Cours coalisées ; à l'instant son premier cri a été : du salpêtre. Redoublons nos efforts sur nos caves de salpêtre et d'un seul élan tous ses membres et ses tribunes nombreuses, ont juré de ne faire ni trêve, ni paix avec ces tyrans qu'ils n'ayent purgé le sol de la liberté de leur infâme présence, mis bas les armes, et reconnu solennellement l'indépendance et la souveraineté de la République française.

Recevez, valeureux Montagnards, le dépôt de cet inviolable serment, ainsy que nos vives et sincères félicitations en reconnaissance du décret par lequel vous avez aboli l'esclavage de nos frères de toutes couleurs ; déjà nous vous félicitons dit que le genre humain vous devrait son bonheur ; nous étions bien sûrs de ne pas nous tromper ; la connaissance de ce nouveau bienfait a tiré de nos cœurs et, de nos yeux, les larmes les plus délicieuses, tels sont les sentiments des Républicains pleins de bonté pour les malheureux, et sans pitié pour les tyrans et leurs suppôts.

Vive la République une et indivisible ».

ALLET, BARBIER jeune, CANICES, CRÉTIEN, CHOLET (présid.), VILLERS (secrét.), FLIZ.

47

La société montagnarde de Lisques invite la Convention à rester à son poste, et à ne faire ni paix ni trêve avec les tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Lisques, 15 vent. II. Au présid. de la Conv.] (4)

« Instruits par différents journaux que les puissances coalisées pour nous redonner un maître, demandent une trêve de deux ans, pleins de confiance dans votre sagesse et votre fermeté nous apercevons déjà votre réponse ; point de trêve avec les tyrans et les traîtres ; ils croient sans doute avoir encore à traiter avec des despotes, ils croient que comme eux nous ne chercherions pas à venger le sang de nos frères, et que nous leur donnerions le tems de recruter et d'acheter de nouveaux esclaves pour essayer encore d'accomplir leur infâme

projet. Non, non, dignes mandataires, point de trêve, guerre éternelle aux tyrans et à leurs vils esclaves, restez à votre poste, jusqu'à ce que nos armées victorieuses aient poursuivi ces brigands, comme ceux de la Vendée, jusque dans le plus profond repaire ou plutôt jusqu'à l'extinction de cette race maudite ; point de paix, sinon que les conditions soient par vous dictées ; elles nous l'assureront sans doute durable ; elles nous assureront sans doute aussi la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République ; sans cela plutôt la mort, tel est le vœu unanime des sans culottes composant la Société populaire de Lisques ».

[Non signé] (1).

48

La société populaire et montagnarde d'Altkirch, invite la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que l'édifice de la liberté soit parfaitement consolidé, et la félicite d'avoir aboli l'esclavage des nègres.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Altkirch, s.d.] (3)

« Législateurs,

Jamais l'égalité et la liberté ne reçurent un hommage plus éclatant que celui que vous venez de lui rendre par votre sage décret, qui brise les chaînes qui tenoient nos frères, les hommes de couleur dans l'esclavage. Nés libres comme nous, plus faits que nous peut-être pour la liberté, parcequ'ils ont moins connu cette servitude morale devenue en France une sorte de naturalisation, le sort en dépit de la nature, les condamnait avant de naître, à une éternelle dépendance en faisait des esclaves, les assimilait aux animaux domestiques.

Eh ! de nos jours, le sol pouvait-il conserver un tel empire sur la destinée des hommes !... aussi ridicule que le préjugé de la noblesse des blancs, celui de l'esclavage des noirs ne devait-il pas fondre comme lui aux rayons brûlants du génie qui éclaire la raison des Français.

Et vous, nos frères, hommes de toutes couleurs ! n'en connaissons désormais d'autres entre nous que celles dont la France républicaine a choisi les symboles, n'en craignons d'autres, que ces nuances morales et politiques qu'induisent quelques camaléons pour nous amener dans les pièges qu'ils nous tendent, et cessons d'ajouter une importance ridicule à celles que la bizarrerie seule de la nature imprégna capricieusement aux différens climats qui nous ont vu naître.

Ou, si on le veut encore, différons de couleurs mais ressemblons-nous en vertus civiques, allions-nous d'un commun accord autour de l'arche, la seule vraie qui ait existé, celle de notre sainte et inaltérable Constitution. Soyons tous envers la République que nous avons fondée et jurée, un peuple de frères, un et indivisible

(1) P.V., XXXIII, 458-59.

(2) C 295, pl. 996, p. 58.

(3) P.V., XXXIII, 459.

(4) C 295, pl. 996, p. 57.

(1) Lettre d'envoi (p. 56) signée : LESAGE, DUCROCQ (secrét.).

(2) P.V., XXXIII, 459.

(3) C 295, pl. 996, p. 40.

comme elle. Et vous, dignes Représentans du peuple, restez à vos postes, jusqu'à ce que l'édifice qui doit cimenter notre bonheur soit parfaitement consolidé. C'est le vœu, c'est le cri unanime de la Société populaire d'Altkirch et de toute cette contrée.

Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans couronnés et les vils complices de leurs crimes ».

SUMEZ (*secrét.*), TABOURET (*secrét.*), FIRINO (*secrét.*).

49

La société populaire régénérée de Niort, remercie la Convention d'avoir arraché les nègres à la tyrannie des blancs, et l'invite à rester à son poste, à continuer ses travaux, et à faire agir le glaive de la loi, jusqu'à ce que tout soit au niveau de l'égalité. « C'est alors, dit-elle, que vous serez proclamés, à juste titre, les libérateurs du genre humain. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Niort, 15 vent. II. A la Conv.] (2)

« La couleur de l'homme varie selon la température du pays qu'il habite.

Sous le règne des despotes on a outragé la nature au point de faire un trafic de chair humaine, et la cupidité et le despotisme des colons ont fait périr depuis plusieurs siècles des millions d'hommes de couleur.

Les blancs étoient assez dénaturés pour vendre jusqu'aux enfants qu'ils avoient eu des négresses avec lesquels ils vivoient, et assez cruels pour les arracher des bras de leurs mères éplorées pour satisfaire leur avarice.

Les cris de ces infortunés se sont fait entendre au Sénat français et sur le champ, il a brisé leurs fers.

Grâces immortelles vous soient rendues, intrépides Montagnards, que l'éclair précurseur de la foudre qui va écraser les tyrans annonce à tous les peuples que le génie de la liberté plane sur leurs têtes.

Continuez vos illustres travaux, restez fermes à votre poste, ne déposez le glaive que quand tout aura passé au niveau de l'égalité et vous serez proclamés à juste titre les libérateurs du genre humain ».

PIET fils, SAUZEAU.

50

Les membres composant la société populaire et montagnarde de Gourdon, félicitent la Convention d'avoir rejeté la trêve qui lui avoit été proposée, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que la Montagne ait écrasé les tyrans, et sonné la liberté du monde; ils offrent leurs

(1) P.V., XXXIII, 459. M.U., XXXVIII, 10 ; C. Eg., n° 580..

(2) C 295, pl. 996, p. 6. Reproduit dans Bⁿ, 30 vent.

fortunes et leurs bras pour la défense de la liberté.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Gourdon, s.d. A la Conv.] (2)

« La tyrannie a donc osé tenter de composer avec la liberté. Elle a osé vous proposer une trêve. Les fondateurs de la liberté ne composent jamais avec la tyrannie ; en rejetant cette horrible proposition, vous avez rempli vos devoirs, comme dans toutes les occasions exprimé le vœu du peuple français, et soutenu sa dignité ; poursuivez votre glorieuse carrière, restez à votre poste jusqu'à ce que la Montagne aura sonné la liberté au monde en écrasant tous les tyrans, et surtout qu'il n'y ait ni paix, ni trêve jusqu'à ce que l'infâme Pitt ait expié ses forfaits en perdant la vie dans les murs de Paris ou dans l'enceinte où l'infâme Toulon exista. Pour accomplir cet acte de justice sur un criminel contre le genre humain, il suffirait sans doute de vous, si nos moyens répondaient à votre énergie. Citoyens représentants, nous vous offrons nos fortunes, nos bras, parlez et nous partons ».

GATUMET (*v.-présid.*), MOLINIER (*secrét.*), MAYNIOL (*secrét.*).

51

La société populaire des sans-culottes d'Ambronay, département de l'Ain, écrit que les ennemis intérieurs tombent sous le glaive de la loi; que le gouvernement révolutionnaire en impose aux malveillans, et pousse avec rapidité le char de la Révolution. Elle invite la Convention à rester à son poste, et à n'entendre aucune proposition de paix. Si les rois coalisés vous la demandent, dit-elle, vous répondrez que la République française ne traite qu'avec les peuples qui ont cessé d'être esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Ambronay, 8 vent. II] (4)

« Législateurs,

Votre fermeté a sauvé la patrie : ses ennemis intérieurs périssent sous le glaive de la loi, le gouvernement révolutionnaire en imprimant sur le front des malveillans une salutaire terreur prend une marche active et pousse avec rapidité le char de la Révolution.

Au dehors, les satellites des tyrans sont chassés loin des frontières et le succès de nos armes rend inutiles les efforts des despotes coalisés. Ils voyent avec frémissement approcher l'heure où les peuples se réveilleront pour briser tous les sceptres, et sur les débris des trônes élever l'arbre de la Liberté. Les rois, dans leur impuissance, soupirent après la paix comme l'unique moyen de retenir encore des droits trop longtemps usurpés. Les lâches ! ils conçoivent

(1) P.V., XXXIII, 459.

(2) C 295, pl. 996, p. 2.

(3) P.V., XXXIII, 459-60.

(4) C 295, pl. 996, p. 41.